

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS
SEANCE DU 22 AVRIL 2011**

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis vendredi 22 avril à 18 h 00 à la mairie de Sainte Croix Vallée Française (salle de la Cuisinasse) sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER**, Président.

Etaient présents : Josette **GAILLAC**, Jean-Claude **PIGACHE**, Marianne **PASCAL**, Françoise **SAINT-PIERRE**, Noëlle **PRATLONG**, Pierre **FESQUET**, Etienne **DIVOUX**, Véronique **GUELAUD**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Michel **COLRAT**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Michel **SALLES**, Noël **GRAND**, Michel **LOUISNARD**.

Pouvoirs : François **FAURE** pouvoir à Pierre **FESQUET**.

Absents : Jérôme **GALTIER**, Monique **PASTRE**, Jean-Max **ANDRE** (excusé), Claude **FORGEOT**, Annie **GOISET-PASCAL** (excusée), Sandrine **MARMEYS**, Jean **HANNART**, Marguerite **JULLIAN**, Pierre **PLAGNES**.

Monsieur Jean Claude PIGACHE a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation des budgets primitifs 2011 principal et annexes :

Le Président remercie Richard Bouat ainsi que les trésoriers de Florac et du Collet de Dèze, Mrs Combes et Cothias, pour leur coopération dans l'élaboration des budgets. La présentation des budgets se fera de manière synthétique par Richard Bouat, à l'appui d'un document papier résumant les chiffres par budget.

La présentation commence par les budgets les plus simples : les budgets annexes.

- Budget du Village de Vacances :

Présentation synthétique des chiffres: section de fonctionnement 224 500 € et section d'investissement 137 332,34 €. M. Bouat rappelle que c'est un budget prévisionnel, une simple estimation. Il précise un emprunt important pour ce budget. Il faudra réaliser pour cette année quelques travaux d'investissement. Le Président remercie la commission du village de vacances d'avoir travaillé son budget. ***Délibération : budget adopté à l'unanimité.***

- Budget Maison Chaptal :

Présentation synthétique des chiffres : section de fonctionnement 2 660,43 € et section d'investissement 151 970 €. ***Délibération : budget adopté à l'unanimité.***

- Budget Maison écologique arts et sports :

Présentation synthétique des chiffres : section de fonctionnement 2 916,06 € et section d'investissement 564 586 €. Pour ce budget, on attend des subventions. ***Délibération : budget adopté à l'unanimité.***

- Budget Station service :

Présentation synthétique des chiffres : section de fonctionnement 253 934,32 € et section d'investissement 78 946,32 €. Ce budget présente un excédent de fonctionnement de 38 734,32 €, excédent fictif puisqu'il représente les gains de la station, mais avec une partie impayée. De plus, il faudrait utiliser cet excédent de fonctionnement pour combler une partie du déficit d'investissement en 1068. Cependant la section de fonctionnement serait privée de cette somme puisqu'il qu'une fois passée en section d'investissement, elle ne peut plus revenir en fonctionnement. Nous sommes en discussions avec la Préfecture. On attend pour ce budget des subventions. ***Délibération : budget adopté à l'unanimité.***

- Budget Ordures Ménagères :

Présentation synthétique des chiffres : section de fonctionnement 300 097,32 € et section d'investissement 145 823,75 €. Ce budget présente un excédent en 2010 en fonctionnement

et en investissement, c'est un budget qui va bien. Sur ce budget, on pratique l'amortissement sur le matériel et les subventions (opération d'ordre). Cette année, de nouveaux investissements sont à prévoir : achat éventuel d'un nouveau camion, travaux de construction pour les déchets ultimes, achat d'un broyeur pour les végétaux (l'emplacement de ce broyeur est à déterminer et le prix serait d'environ 20 000 €). Il reste 17 000 € d'impayés sur les 50 000 € ce qui est déjà pas mal, cependant sur ces 17 000 €, 10 000 € risquent de ne jamais être payés.

Michèle Manoa propose de faire un garage pour le camion des Ordures Ménagères, elle précise qu'il y a un réel besoin. Il est cependant préférable de garder de l'argent pour l'achat d'un nouveau camion. **Délibération : budget adopté à l'unanimité.**

- **Budget Atelier de transformation végétale :**

Présentation synthétique des chiffres : section de fonctionnement 2 670,09 € et section d'investissement 240 494,43 €. **Délibération : budget adopté à l'unanimité.**

- **Budget Station d'épuration (Coopérative de Moissac) :**

Présentation synthétique des chiffres : section de fonctionnement 12 775,87 € et section d'investissement 223 510,14 €. Ce budget présente un déficit de fonctionnement et d'investissement important (respectivement 8 724,87 € et 213 250,14 €). Cette année, on reçoit un produit exceptionnel en recette de fonctionnement de 8 724,87 € qui correspond au remboursement de l'assurance pour les travaux effectués en 2010. **Délibération : budget adopté à l'unanimité.**

- **Budget Épicerie du Pompidou :**

Présentation synthétique des chiffres : section de fonctionnement 1 990 € et section d'investissement 294 940 €. Ce budget présente un déficit de fonctionnement de 490 €. **Délibération : budget adopté à l'unanimité.**

- **Budget Général :**

Ce budget présente un excédent de fonctionnement de 20 789,74 €, notamment grâce à la réintégration de trois budgets annexes (Alambic, le garage et le restaurant du Martinet). **Délibération : affectation des résultats adoptée à l'unanimité.** Il présente un déficit d'investissement de 10 442,22 €. Avec les restes à réaliser et les nouvelles prévisions, on a un total de : section de fonctionnement 799 420,74 € et section d'investissement 841797,30€.

Le budget est lu en détail, chapitre par chapitre. M. Bouat explique en détail les atténuations de charges par le prélèvement GIR, les charges financières qui sont les prévisions pour rembourser les intérêts des emprunts...

En investissement, il y a plusieurs opérations (39 en tout), qui correspondent à différents projets portés par la communauté pour les communes membres (PEP Plan Environnement Paysagers...). Celles-ci sont numérotées en détail, M. Bouat propose de réunir les opérations par communes. Mais les élus préfèrent garder le système en détail.

M. Bouat présente donc en détail, opération par opération, l'investissement, grâce à un tableau récapitulatif de l'ensemble des gros travaux. Il constate qu'avec tous les projets, l'emprunt est bien trop important pour être supporté par le budget. Il va donc falloir faire des choix, trier ce qu'il faut faire en 2011, puis 2012..., savoir quels travaux se feront réellement cette année et ceux à reporter. Il faudrait réduire le programme investissement du budget principal d'au moins 30 000 €. Il précise que les subventions sont demandées et non acquises. Les chiffres sont ceux que les agents de développement ont donnés.

Après discussions, il sort quelques propositions :

Sur le PEP de St Etienne pour la restauration des deux lavoirs : il est proposé d'en restaurer 1 en 2011 (le Meyran) et 1 en 2012.

Sur le PEP de Molezon pour la restauration du pont de Biasses, il est proposé de n'en faire qu'une partie cette année

Les élus décident de choisir un ordre de priorité pour cette année et de partager certains projets en deux :

- Priorité n°1 : Temple de Boissonde (PEP Moissac), qui a déjà reçu des subventions et peut donc commencer, ainsi que le temple de Biasses (PEP Molezon).
- Priorité n°2 : PEP St Etienne, un des deux lavoirs de St Etienne celui au Meyran
- Priorité n°3 : Pont de Biasses, on commence cette année et on finira en 2012

Voté à l'unanimité des priorités des opérations.

Délibération : budget adopté à l'unanimité.

M. Bouat présente le budget de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). La création du service avait été repoussée car il fallait un budget pour la mise en place du service. **Délibération : Le conseil vote pour la création du SPANC à l'unanimité.** Pour rappel, le budget SPANC est inclus dans le Budget Général.

2. Vote des taux :

M. Bouat a fait des simulations d'augmentation des taux des impôts. Il précise une recette de 1 000€ de plus à chaque +1%. On constate une augmentation générale des recettes sans augmentation des taux. Même si les impôts augmentent, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue cette année. Le Conseil décide de voter une augmentation de 2%. **Délibération : Vote des taux : augmentation des taux de 2% à l'unanimité.**

3. Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé : subventions aux associations et autres :

Le Conseil fait le point sur les subventions accordées pour chacun des projets. Il a décidé précédemment de mettre un ordre de priorité car il ne peut réaliser tout en même temps.

Une somme de 80 000 € est inscrite au budget primitif au titre de l'article 6574-suventions de fonctionnement aux personnes de droit privé-.

Cette somme devrait couvrir :

- Les subventions aux associations
- Le Contrat Educatif Local
- La crèche
- Quoi de neuf
- Et les dépenses d'ordre culturel et éducatif.

D'autre part, il est prévu de dégager une somme de 20 000€ pour les besoins du développement touristique.

La commission culture a élaboré un tableau des propositions d'attribution de subventions aux associations. Celui est distribué pour étude aux membres du conseil afin qu'il puisse être procédé aux délibérations d'attribution lors du prochain conseil.

Il est rappelé que les demandes provenant des associations humanitaires et pour les clubs du 3^{ème} âge sont renvoyées aux compétences des communes.

4. Point sur l'épicerie boulangerie du Pompidou :

Le dossier est à la signature. Les demandes de subventions sont en cours. On attend les accords. On rappelle qu'il faudra bien penser à valider le plan de financement avant la présentation du dossier final

5. Validation du DOCOB Natura 2000 :

Le comité de pilotage du site Natura 2000 s'est réuni le 14 avril pour valider le DOCOB (Document d'objectifs) et mettre en place la phase d'animation pour laquelle la communauté a accepté la maîtrise d'ouvrage.

Jean Claude Pigache a été nommé président de nouveau comité de pilotage pour la phase d'animation.

L'équipe Natura 2000 se propose de passer dans chaque conseil municipal concerné par le site.

6. Compte rendu de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

La CDCI est présidée par le Préfet. Elle élabore la carte des intercommunalités sur le département. Le Préfet pense qu'il n'est pas opportun d'envisager une fusion ou un changement de territoire pour notre communauté. Il présentera le 2 mai sa proposition de carte. Les communes auront 4 mois pour répondre. Le Président insiste sur le fait qu'il est important qu'elles donnent leur avis et exprime clairement leur intention, car ce sont les élus locaux qui décident de la coopération intercommunale et non l'État (le Préfet). Il y aura des changements pour le Causse Méjan, Ispaniac et Meruyès, ainsi que dans le nord Lozère. Pour Villefort, rien n'a encore été décidé. Viallas, seule commune encore isolée, ira vers Génolhac. Il y a en tout 15 communautés en Lozère.

N'ayant pas de questions diverses, la séance se termine à 21h30.